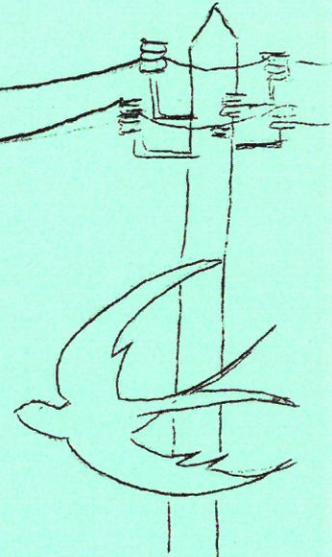
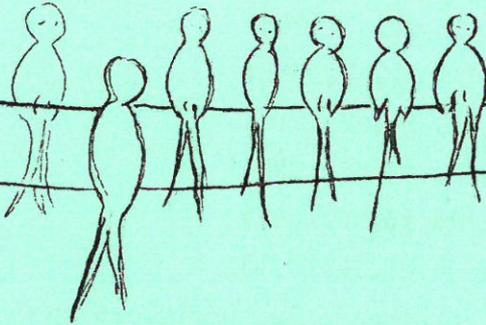


ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE S/ MEURTHE OCT 83 N° 190



I.- ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 6 Septembre 1983, les électeurs des 1er et 2ème Collèges voteront à la Mairie de THIAVILLE/Meurthe le 19 Octobre 83. Contrairement à ce qui est inscrit sur la carte électorale, les électeurs des 3ème, 4ème et 5ème Collèges ne voteront pas à THIAVILLE/Meurthe, mais à BACCARAT.

II.- CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE.

A V I S

Le Maire informe les descendants ou successeurs des familles indiquées ci-après et auxquelles une concession avait été délivrée dans le cimetière communal de THIAVILLE/Meurthe, que par application des dispositions de l'article L 361-17 du Code des Communes et du Règlement d'Administration Publique du 25 Avril 1924, modifié par le décret du 18 Avril 1931, il sera procédé dans ledit cimetière

LE SAMEDI 05 NOVEMBRE 1983 à 14 h 00

à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions et les invite à assister au constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Thiaville/M, le 8 Septembre 1983

Le Maire,

Michel JACQUEL

CONCESSIONS CONCERNEES.

N° 5	Famille MARCHAL - TISSERAND	(achat du 01.06.1880)
N° 6	Famille ROCH	(achat du 12.06.1882)
N° 6bis	FAMille PARISOT Julien	(achat du 20.09.1898)
N° 7	Famille HOUSSEMENT Ernest	(achat du 14.05.1880)

N° 7 bis	Famille GUILLERE	(achat du 08.06.1882)
N° 13	Famille DALENCONTE Charles	(achat du 01.07.1880)
N° 23	Famille VILMIN Henri	(achat du 25.03.1923)
N° 27	Famille RICHARD Ambroise	(achat du 09.04.1882)
N° 36	Famille KNIPIER Joseph	(achat du 30.04.1901)
N° 30	Famille HOUSSEMENT - ROY	(achat du 05.05.1884)
N° 17	Famille OLIOT Quirin	(achat du 12.06.1893)
N° 56	Famille PETITJEAN Joseph	(achat du 01.07.1896)
N° 59	Famille JULLIEN	(achat du 22.03.1898)
N° 131	Famille SIROTY	(achat du 20.02.1914)
N° 139	Famille *ANDRÉ° Joseph	(achat du 08.02.1926)
N° 71 bis	Famille MATHIEU J. Baptiste	(achat du 15.06.1887)
N° 89	Famille AUBRY Charles	(achat du 01.06.1931)

Le Maire de THIAVILLE/Meurthe soussigné met en demeure les héritiers ou ayant-droits de procéder à la remise en état de ladite concession.

A Thiaville/Meurthe, le 8 Septembre 1983

Le Maire,

Michel JACQUEL.

III.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 16 Septembre 1983, le CONSEIL:

- refuse de faire partie du Syndicat Mixte Intercommunal proposé par le Préfet pour créer ou aménager (et bien sûr ... payer) des aires de stationnement pour les gens du voyage.
- organise l'adjudication du bûcheronnage des parcelles 24, 25 et 26 dans lesquelles seront assurés les affouages. Il charge le Maire de contacter les divers bûcherons, fixe au lundi 3 octobre 1983 à 18 h (délai de rigueur) la date limite des offres, rappelle que la charbonnette derrière les bûcherons ne doit pas dépasser le diamètre de 8 cm, qu'elle devra être mise en stère et ne pourra être sortie qu'après réception par l'O.N.F., après vidange de la coupe. Le Conseil décide que la charbonnette est réservée en priorité aux habitants de Thiaville et de Lachapelle. Il désigne Messieurs GEORGE et FRESSE pour l'assister.
- note que l'Etat ne paiera aucune vacation aux Sapeurs volontaires (autres que ceux des Centres de Secours) pour les inondations.
- supprime, à la demande de Monsieur le Percepteur de Baccarat, le budget spécial " Eau - Assainissement ", devenu caduque depuis que les divers chapitres de fonctionnement et d'investissement sont repris dans le budget général.
- charge la commission " Qualité de la Vie - Environnement " de réfléchir et de proposer au Conseil un schéma directeur relatif à l'aménagement des usoirs.

IV.- DELEGUES SENATORIAUX.

Messieurs Vittoré PETTOVEL, René HIRTZ et Michel JACQUEL ont été élus délégués titulaires et Messieurs Paul GEORGE, Roger ERHARD et Madame Marie-Thérèse GEORGES ont été élus suppléants pour les élections sénatoriales.

V.- PROCHAINES MANIFESTATIONS.

2 octobre: Concours de belote à Lachapelle
15 octobre: Soirée couscous à Thiaville (Association Familiale)
11 novembre: Cérémonies du Souvenir et bal (Anciens Combattants)
20 novembre: Concours de belote (Club de l'Amitié)

VI.- LA VIE DU VILLAGE.

.. des yeux qui s'ouvrent: Le 25 août 1983, à Saint-Dié, est née Perrine LAURENT, fille de Mr. et Mme Michel LAURENT, domiciliés " Les Hayottes ". Toutes nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux au nourrisson.

VII.- LISTES ELECTORALES;

Les nouveaux habitants et les jeunes gens qui atteindront leur majorité le 28 février 1984 sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale. Se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. Il est rappelé qu'aucune inscription n'est faite d'office.

VIII.- RECENSEMENT DE LA CLASSE 1985, 4ème TRANCHE.

Les jeunes gens nés entre le 1er octobre 1965 et le 31 décembre 1965 doivent se présenter en Mairie en vue de leur inscription sur le tableau de recensement.

IX.- BIBLIOBUS.

Le Bibliobus devant passer dans les prochains jours, les lecteurs sont invités à rapporter leurs livres en Mairie pour permettre le renouvellement du stock.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- GYMNASTIQUE FEMININE.

Une breloque " Argent " a été remise en récompense d'assiduité à Melle Catherine MATH, pour 30 séances de gymnastique accomplies avec exactitude et application. Toutes nos félicitations et bonne continuation.

J . S .

VIEUX PAPIERS (en faveur du Tiers Monde)

- .. Ils seront à déposer sous l'abri face à la Mairie, en paquets ficelés, le SAMEDI 8 OCTOBRE 1983. Merci.
- .. Par ailleurs, une vente d'objets divers, avec tombola, également en faveur du Tiers Monde, aura lieu à Raon - l'Etape à la salle des Fêtes, les 3 et 4 décembre 1983.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART (suite)

I.- FOYER RURAL.

o. Compte-rendu de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Du Foyer s'est tenue le dimanche 11 septembre en présence de 45 personnes.

Après un préambule du Président Bernard GEORGES, le Secrétaire fit un rapport sur le fonctionnement des différentes sections et le bilan des manifestations organisées depuis avril. Le Trésorier poursuivit par le bilan financier qui accuse un excédent de 3 973 F avec 12 302 F en caisse au 1er septembre.

L'Assemblée renouvela ensuite les membres du Conseil d'Administration. Madame JACQUEL avait démissionné dès le mois d'avril. Messieurs LABOUREL et POIREL donnèrent leur démission et Messieurs GEORGE, NIX, SOUVAY et HIRTZ décidèrent de ne pas se représenter. Outre Mesdames BENOIT et GEORGES qui, elles, se représentaient, 9 personnes postulèrent aux 9 places libres.

Résultats du vote:

Roger HUMBERT et Gilles PICARD: 36 voix

Denis MULLER: 34 voix

Véronique DEMANGE, Patrick DIVOUX et Ginette GEORGES: 33 voix

Dominique DIVOUX: 31 voix

M. Christine PETTOVEL et Robert DEBRAY: 25 voix.

Francis MICHEL et Yvette BENOIT, respectivement 22 et 20 voix, ne furent pas élus.

L'Assemblée élit ensuite 2 Commissaires aux comptes à main levée. René HIRTZ avec 32 voix et Françoise GUYOT, avec 23 voix, furent élus, devant Yvette BENOIT, 13 voix.

Le nouveau Conseil d'Administration ainsi constitué se trouve nettement rajeuni puisque la moyenne d'âge passe de 44 ans à 31 ans. Celui-ci, à la demande du Président, se réunit immédiatement pour former son Bureau qui fut élargi en vue des multiples activités nouvelles en préparation.

Tous les élus le furent à l'unanimité moins une voix:

Bernard GEORGES: Président

Robert DEBRAY: Vice-Président

Claude GUYOT: Secrétaire

M. Christine PETTOVEL: Secrétaire - Adjointe

Danielle HYPOLITE: Trésorière

Patrick DIVOUX: Trésorier - Adjoint.

.../...

• Compte-rendu de la réunion du 16 Septembre.

Outre la préparation du bal des sports, cette réunion avait pour but la mise en place de nouvelles activités. Afin que tous les Thiavillois sachent ce que leur offre leur Foyer, voici une liste des sections actuellement en fonctionnement:

- sections sportives:

- + gymnastique tonique avec Michelle IZARD le mardi de 18 h 15 à 19 h 15.
- + gymnastique classique et yoga avec Jacky SOUVAY le vendredi, même heure.
- + football avec Jean COUTY (responsable) et Gérard et Bernard GEORGES (entraîneurs). Entraînement le mardi et le vendredi à 18 h.

Le calendrier des matchs a été donné sur " ENTRE - NOUS " d'août mais des affiches rappelleront ceux se déroulant au stade de THIAVILLE.

+ tennis de table: la section, inexistante ces deux dernières années, renaît. Entraînements le mercredi de 17 h 30 à 19 h avec Claude GUYOT pour les joueurs débutants,

le mercredi de 20 h à 22 h pour les joueurs confirmés avec Claude ODILE,
le samedi de 15 h à 19 h, rencontres de l'équipe engagée en championnat Sud-Animation sous le préau ou entraînement à l'Annexe,

le dimanche de 10 h à 12 h avec Véronique DEMANGE.

- section culturelle:

- + recherche sur l'histoire locale avec Roland CUNY.

- sections culture et loisirs:

- + guitare avec Robert DEBRAY le samedi à 14 h à l'Annexe.
- + cinéma pour enfants et adolescents. Le Conseil d'Administration décide de relancer cette activité en intégrant le Foyer au circuit cinéma des F.R. Un film par mois environ sera projeté à partir d'octobre. Les dates et le local seront précisés par voie d'affiches en temps utile.

+ randonnée pédestre avec Roland CUNY. Des sorties de difficulté et de durée variables sont envisagées. Déjà, Roland nous prépare une randonnée " facile " pour une journée des vacances de la Toussaint. Que les amateurs surveillent bien le panneau d'affichage.

+ ski de fond avec Bernard GEORGES et Roland CUNY. Là encore, les amateurs devront attendre un peu, l'hiver n'est pas encore là.

+ atelier pour tous avec Michèle DIVOUX et Danielle HYPOLITE. Il fonctionnait indépendamment de toute association l'an passé et les responsables ont décidé de le rattacher au Foyer Rural. Les activités de cette nouvelle section continueront le mardi après-midi à l'Annexe.

Bien que cette liste soit déjà très fournie, d'autres projets sont en cours de réalisation. Nous ne manquons ni d'idées, ni d'animateurs. Le financement de toutes ces activités peut se réaliser grâce à votre participation aux bals et spectacles que nous organisons.

Cette participation fut excellente lors du bal des sports du 24 dernier puisque la salle était comble avec 110 personnes (maximum autorisé d'après les dimensions du Foyer). L'ambiance y fut chaude et l'orchestre bien agréable.

C . G .

. Atelier pour tous.

Les activités reprendront dès le 5 octobre les mardis après-midi. L'atelier est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. L'exposition de tous nos travaux réalisés zen cours d'année a montré que l'on peut créer sans engager trop de dépenses.

Au programme:

- la couture avec la section machine à tricoter
- la peinture sur soie
- la vannerie, nouvel objectif, avec la réalisation de paniers, volettes et corbeilles.

Et, en projet, le travail du cuir: apprendre à le couper, le travailler, le coudre, le teinter. Bien des objets peuvent être réalisés avec cette noble matière: sacs en bandoulière, sacs d'école, pochettes, ceintures, troussees...

M . D . - D . H .

II.- SAPEURS - POMPIERS.

Au cours des multiples interventions pour destruction de nids de guêpes et frelons, notre Amicale s'est vu remettre plusieurs dons.

50 F de Mme BEROUD, 30 F de Mr. DALENCONTE, 50 F de Mr. GOTTRAND.

Notre Amicale adresse tous ses remerciements à ces personnes généreuses.

B . P .

LE GENERAL PARADIS (1741 - 1824) (suite)

Le 27 août 1799, l'ennemi débarque au nord de la Hollande. On se bat à HARLEM puis à BERGEN où se trouve Joseph PARADIS, en particulier le 19 septembre, avec des fortunes diverses. La bataille fut rude, sept drapeaux ennemis furent pris. " Vingt cinq pièces de canon furent enlevées à la baïonnette, plus de trois mille morts et blessés restèrent sur le champ de bataille, dix sept cents grenadiers russes faits prisonniers ".

Le 2 octobre les combats reprennent entre EGMONT et ALKMAAR. Le 6 octobre c'est le combat de CASTRICUM. " A un moment, on vit les nôtres fondre à la baïonnette en colonnes serrées ", à un autre " une colonne est mise en désordre par la cavalerie britannique ", à la fin " les Gallo-Bataves, épuisés et sans munitions, sont sauvés par BRUNE à la tête des hussards ". Joseph PARADIS est au centre de ces combats. Sa conduite y est exemplaire. " Les talents militaires qu'il a particulièrement déployés et les savantes manoeuvres qu'il a fait exécuter aux troupes qu'il commandait lui ont mérité d'être élevé par le Général en Chef BRUNE à l'emploi de Général de Brigade " sur le champ de bataille.

Cette nomination est confirmée le 19 octobre par le Directoire.

Le 28 octobre (6 Brumaire) Joseph PARADIS est désigné pour commander la place de ROTTERDAM.

Viennent le coup d'état de Bonaparte le 18 Brumaire (9 novembre), la fin du Directoire et la nomination de trois Consuls (Bonaparte, Cambacérès et Lebrun).

Le 10 février 1800, " les Consuls de la République ayant à nommer un Général de Brigade pour être employé en cette qualité près les troupes qui composent l'armée de l'ouest, subordonné au Général en Chef et aux Généraux de division de cette armée ont fait choix de Joseph PARADIS ". Ce document est signé par le Ministre de la Guerre Alexandre BERTHIER.

Au cours de cette année, notre thiavillois va retrouver BERNADOTTE, alors Général en Chef.

En début d'année 1801, PARADIS est en service à SAINT-MALO, comme en témoigne la lettre du 16 ventose An IX (16 mars) que lui adresse Monsieur DE BRECEY, Maire de la ville: " Vous vous êtes fait aimer, chérir et respecter ici... avec votre aide, j'aurais pu rétablir divers objets en souffrance, qu'avec tout autre, je craindrai même d'en répondre ".

A-t-il eu, à St-MALO, le loisir de rencontrer SURCOUF, ou du moins l'ombre de Jacques CARTIER?

Après s'être rendu à NANTES, puis à LA ROCHELLE, dans la 12ème division, nous retrouvons PARADIS comme Commandant " le département de Charente Inférieure, ainsi que les îles d'Oléron, de Ré, et d'Aix qui en font partie ".

A cette époque, il semble qu'une réforme ait été envisagée. L'examen de divers documents plaident davantage pour une invalidité ou une convalescence.

Le 17 prairial, de son quartier général de PONTIVY, BERNADOTTE, futur roi de SUEDE, envoie à Joseph PARADIS l'ordre ainsi libellé: " n'étant point compris dans l'organisation de l'armée, vous voudrez bien, mon cher général, cesser vos fonctions au reçu du présent ". BERNADOTTE ajouta de sa propre main: " Je vous salue avec amitié " avant de signer. Au reçu de cet ordre, on sait que le général est surpris et amer. Il écrira par la suite à LACEPEDE: " Si une réforme inattendue ne m'eut attaqué le moral ... lorsque j'avais encore assez de vigueur pour faire dix campagnes de guerre avec honneur " et plus loin " l'état de paralysie dans lequel m'avait plongé cette réforme ... ". Cette blessure est également entretenue par l'incompréhension des " bureaux de la guerre " qui lui refusent depuis quatre ans la délivrance de son " Brevet de Général ". Pourtant la nomination a bien été signée par BRUNE (le document parvenu jusqu'à nous existe bien) le Directoire a bien confirmé cette promotion.

C'est également en cette qualité et avec ce titre deux fois mentionné que BONAPARTE alors Premier Consul le homme Commandant d'Armes à ANVERS le 1er thermidor An IX. BONAPARTE a signé lui-même cet ordre de sa main.

Le 19 mai 1802 (29 floréal An X), le Premier Consul promulgue la Loi créant la Légion d'Honneur. Un an sera nécessaire pour en régler les détails. Enfin le Grand Conseil de la Légion d'Honneur est constitué: les trois Consuls, KELLERMANN, Lucien et Joseph BONAPARTE et LACEPEDE. Le 14 août 1803, LACEPEDE est nommé Grand Chancelier de l'Ordre.

Le 13 décembre 1803, celui-ci signe la nomination de Joseph PARADIS comme Chevalier. A laquelle des 16 cohortes que comporte l'Ordre sera-t-il rattaché? A la 3ème (chef lieu abbaye de St-Pierre à GAND, Chef: BESSIERES, Maréchal d'Empire, Colonel Général de la Garde Impériale) puisqu'il résidait dans le département des Deux Nèthes? ou à la 5ème (chef lieu château de Saverne, Chef: LEFEBVRE, Maréchal d'Empire, questeur au Sénat) puisqu'il était né dans le massif vosgien?

Joseph PARADIS reçoit sa croix à ANVERS et la cérémonie eut lieu le 19 janvier 1804. On sait que ce jour-là: " le Général s'est retiré au son des cloches et d'une musique guerrière, au bruit des Boîtes de la Ville et le feu d'un peloton exécuté par toute la garnison en grande tenue sur la place d'armes en face de l'hôtel commun et au milieu de l'affluence des habitants accourus pour applaudir au triomphe du Commandant chéri en qui ils trouvent depuis plus de deux ans un Protecteur et un Père ".

M . J .

(à suivre)